

SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION DE LA MER

Fédération Nationale de l'Équipement
et de l'Environnement



Adhérent à l'Union Générale
des Fédérations de Fonctionnaires

COMPTE - RENDU COMITE HYGIENE ET DE SECURITE AUPRES DU CTPC DE LA DAM - Mercredi 13 février 2008

Présents pour la CGT : Alain LABBE / André GODEC / Raymond BOZIER / Nicolas MAYER / Jean-François RICHARD / Daniel VARENNE / William DERIC / Michel KERNEIS

1 – REVISION GENERALE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Brève intervention de M. Aymeric sur la réforme du MEDAD, la volonté de concertation et le positif de l'affaire

La CGT répond que tout le monde a à perdre dans cette réforme (nous l'avons écrit au ministre Borloo – voir courrier sur sites du SNPAM). La RGPP c'est moins d'emplois et moins de crédits de fonctionnement, c'est la privatisation de toutes les activités d'exploitation (exemple:l'outillage portuaire), c'est la création d'agences (exemple : aires marines protégées) ... Tout cela au nom du dogme libéral, de l'élimination de l'emploi public et donc de l'Etat qui joue uniquement le rôle de régulateur ; nous sommes donc très loin de l'optimisme gouvernemental relayé par les hauts fonctionnaires de centrale.

2 – POINT SUR LES DOCUMENTS UNIQUES DE PREVENTION DANS LES SERVICES DECONCENTRES DES AFF.MAR., LES SERVICES SPECIALISES ET LES LYCEES MARITIMES

La CGT rappelle les sanctions pénales possibles évoquées par le Ministère de la Justice vis-à-vis des chefs de service et leurs obligations par rapport aux DUP ; les "outils" indispensables sur lesquels on doit s'appuyer : les ASP (animateur de sécurité et de prévention) et non plus les ACMO (terme à ne plus employer) ; la disparité de la mise en oeuvre des DUP (confirmé par le tableau des services déconcentrés qui nous est remis) ; la non volonté d'aboutir de la part de certains chefs de services, voire la mauvaise application des textes de la part de certains autres sont dénoncées (ainsi, à la Dram du Havre, la commission de suivi a été supprimée puis réhabilitée ! Les responsables de sites désignés et non volontaires ! Autre exemple, la DDAM de la Manche qui n'a pas encore réuni les personnels). L'absence des DOM – TOM en matière de DUP dans les tableaux ! Le manque de synthèse et l'absence de comptes-rendus des CHSR dans les lycées et dans les autres services sont dénoncés. La CGT souligne que le DUP a été lancé sous son impulsion.

4 – RAPPORT DE L'INSPECTEUR HYGIENE ET SECURITE

La pression syndicale a aidé à améliorer les conditions de travail sur certains sites : exemple : La Rochelle et Marennes. L'avantage du DUP fera qu'il permettra une mise à niveau permanente. Les budgets consacrés à l'entretien des immeubles sont trop faibles.

M. Cahors (inspecteur H et S) déclare qu'il souhaite être accompagné d'un "technicien" issu de l'enseignement dans le domaine des lycées maritimes.

5 – ANIMATEURS DE SECURITE ET DE PREVENTION (ASP)

Mme Thorin (DGPA /GBF4) apporte de l'eau à notre moulin en déclarant que la fonction d'ASP (ex : ACMO) doit être PROFESSIONNALISEE). Il y a la formation au CIFP ainsi que par l'intermédiaire des CCI : budget et coût, on a pas d'éléments fiables

6 – POINT SUR L'AVANCEMENT DE L'ENQUETE AMIANTE

La CGT rappelle l'ampleur du problème : 100 000 décès par an dus à l'amiante sont prévus et cela va s'aggraver dans les années à venir.

Cessation anticipée d'activité (C3A) 51 marins fonctionnaires ont été identifiés : 33 SGM et 17 CAM. 12 ont droit au dispositif à ce jour.

Dispositif À 55 ans allocation cessation d'activité : 65 % traitement de référence jusqu'à la retraite (taux plein, pas de surcote).

Problèmes L'enquête Bretagne vient juste d'être diligentée donc les chiffres que l'on nous donne ne sont pas bons. Des anciens navigants ont été "oubliés" dans le recensement (ENIM ou Défense : faire une info aux agents). La seule fonction reconnue mécanicien est trop restrictive, les gens du pont peuvent avoir été touchés. Chose en effet possible d'après le médecin de prévention qui précise que si la maladie professionnelle est reconnue, le dispositif s'ouvre. "Oubli" de navires : on peut les rajouter (LM3). La jurisprudence évolue : les agents qui ont été exposés doivent être reconnus en maladie professionnelle. La Cgt rappelle que sur les vedette "G" tout le monde respirait de l'amiante. D'autre part une autre population est exposée : les inspecteurs des AM au sens large du terme.

Navire Marginella à Cherbourg Exemple de ce qu'il ne faudrait plus faire et qui s'est fait sous pression de la hiérarchie. Les précautions n'ont pas été prises pour protéger les personnels intervenants. Les agents exposés du fait de la carence de la hiérarchie doivent être en mesure d'établir une fiche d'exposition pour leurs droits ultérieurs. Il est impératif dans ce genre de situation de faire jouer les devoir d'alerte et droit de retrait des agents. Les dangers liés au risque amiante sur les navires seront rappelés par la DAM et le service SM

7 – AIDE AUX AGENTS VICTIMES D'ACCIDENT DE TRAVAIL OU DE MALADIE PROFESSIONNELLE

Il existe un guide d'aide à la constitution de dossiers pour passage en commission de réforme est apportée. Les services du personnel chargés de ces dossiers doivent se rapprocher des bureaux de Mr CHAPALAIN (DGMT/DAM/LM1) ou de Mme THORIN (DGPA/GBF4)

8 – POINTS SOUMIS AU VOTE

Projet d'instruction relative à la mise en place des CHS au sein des lycées professionnels maritimes

La Cgt explique l'absence de CHS par le fait que l'hygiène et la sécurité n'ont jamais vraiment constituées un enjeu primordial pour les personnels, alors même que les établissements disposent de machines et forment de futurs travailleurs de la mer, dont on sait la dangerosité des métiers. Certes il y a des cours de sécurité dispensés par les enseignants dans le cadre des programmes, mais cela ne saurait suffire. Il faut être strict et rigoureux vis-à-vis de la sécurité et développer la prévention et la réflexion sur les risques dans le périmètre scolaire même. Un récent accident au lycée d'Etel est là pour nous le rappeler. D'autre part, nos élèves étant inscrits maritimes subissent parfois des accidents de travail tant dans leur stage que sur les lieux mêmes de leur scolarisation. Aucune statistique, aucun recensement n'est fait dans ce domaine, alors même que cela permettrait une réflexion d'ensemble sur les accidents dans le cadre scolaire.

Il faut de la volonté et de la conviction pour aboutir à la mise en place des CHS. ***La Dam va publier une instruction sur le sujet. L'instruction prévoit la création de l'équivalent de 4 emplois temps pleins dédiés aux ASP (animateurs sécurité prévention) sur l'ensemble des lycées.*** C'est une bonne chose, mais il faut être vigilants et faire en sorte que cette mise en place des ASP soit appuyée sur une réelle volonté d'avancer en matière d'hygiène et sécurité. Ainsi, par exemple, la nomination des ASP doit se faire sur la base du volontariat et non pas, par exemple, selon des impératifs d'emploi du temps.

La CGT conclut son propos par une proposition de mise en place dans les lycées, dès la première quinzaine de la rentrée prochaine, d'une journée, ou d'une ½ journée dédiée à l'hygiène et la sécurité au sein des établissements.

Le prochain CHS de la DAM fera le point sur la mise en oeuvre de l'instruction qui a obtenu le vote favorable de l'ensemble des participants aux CHS : 12 voix sur 12 !

Projet d'instruction relative aux conditions d'exercice de l'activité d'ASP

La CGT se heurte de manière récurrente sur la décharge de temps. L'administration passe de 30 % à 50 %, modulable au bout d'un an, ce qui fait 6 ETP, postes introuvables, sauf à déshabiller Pierre pour habiller Paul, dans le cadre de la RGPP et de la réduction des effectifs. La CGT se refuse à entrer dans cette logique gouvernementale. Elle s'appuie sur la nécessaire professionnalisation de la fonction prônée par Mme THORIN. La CGT restera ferme sur ce principe. Les ASP à 100 % s'avèrent indispensables pour la mise en place des DUP (ensuite cela se négociera). C'est un pari sur l'avenir. Si l'on met dans la balance les journées d'arrêt de travail dues aux accidents et les 6 ETP, l'Administration est gagnante ; il faut savoir si le DUP, la prévention, les conditions de travail, l'hygiène et la sécurité sont LE souci premier de l'Administration ou pas. La CGT ne veut pas d'ASP à 50 %. La DAM est légitimement en droit de demander des ETP à la DGPA.

VOTE : POUR : 5 : administration CONTRE : 6 : CGT + FO ABSTENTION : 1 : SNA

LE PROJET EST REJETE ET REPOUSSE AU PROCHAIN CTPC

9 – QUESTIONS DIVERSES

- *Médecine de prévention dans le Finistère* : nécessité de faire un point au prochain CHS (problèmes des agents qui ne veulent pas aller aux visites réglementaires ; conséquences de droit ; réponse en attente)

- *Représentation des personnels au sein des commissions de réforme des agents de l'Etat* : 2 pour l'administration et 2 pour les représentants des personnels qui doivent être des agents élus du même corps. Il faut donc les alerter en temps et en heure pour qu'ils puissent siéger ou se faire remplacer.

- *Problèmes techniques sur le PAM "THEMIS"* : barre à gouverner et stabilisateurs : au prochain entretien, les problèmes seront résolus nous assure l'Administration

- *Equipement adéquat des agents des aff. mar. pour l'hélicoptère* : réponse en attente

Alain LABBE pour la délégation CGT